

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1495 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Regard'en France Compagnie (12e).

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle d'objectif ci-jointe relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Regard'en France Compagnie ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association Regard'en France Compagnie située 163, rue de Charenton 75012 Paris. (2014_02401/41022).

Article 2 : La subvention attribuée au titre de 2014 à l'association Regard'en France Compagnie est fixée à 45.000 euros.

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

